



Attouchements sur mineure par un parent

Par **camilleclaudel**, le **24/11/2015** à **22:04**

Bonjour,

J'ai 15 ans et j'ai découvert ce forum il y a peu de temps, alors que je cherchais de l'aide. J'ai subi de la part de mon père des "attouchements" durant mon adolescence (donc depuis que j'ai 10 ans environ, et ça se reproduit parfois).

Ces attouchements consistaient à me toucher les seins ou les fesses et jamais de façon trop prononcée; juste un effleurement mais cela est suffisant pour me rendre mal.

Je n'en ai parlé qu'à deux/trois amis de mon âge, en leur faisant promettre de ne pas en parler. Promesse qu'ils tiennent avec difficulté puisqu'ils ont peur pour moi.

En effet, ces "attouchements" m'ont poussés à me scarifier, à des tentatives de suicide, des crises d'angoisse et d'anorexie...

Tout cela sans que ma mère ne s'en rende compte.

Je n'oserai rien lui dire. J'ai été voir la psychologue scolaire et, bien que je ne lui eusse rien dit de façon claire, elle m'a fait comprendre que c'était grave et que je devais en parler mais que si j'en parlais à un adulte, celui-ci se verrait dans l'obligation d'en avvertir ou les services sociaux ou la gendarmerie. Et j'ai peur des conséquences parce que je pense que mon père n'a même pas conscience du mal qu'il me fait, et engager une conversation avec lui sur ce sujet me terrifie.

Je n'ai donc rien dit, ni à elle ni à tous ceux qui ont voulu ou qui veulent m'aider.

Au début je me rendais pas compte, je le laissai faire, puis petit à petit ça m'a semblé anormal, j'ai commencé à le repousser, et c'est là que j'en ai parlé à mes amis (aussi parce que parmi ces amis se trouvait mon petit copain qui s'en voulait de me voir me tuer petit à petit sans qu'il puisse y faire quelque chose).

Peu à peu, au cours de nos conversations, les mots "inceste" et "plainte" sont arrivés.

Je voudrais savoir, si cela relève réellement de l'inceste; et quel peine risque mon père si je porte plainte.

D'avance je vous remercie de votre aide,

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **25/11/2015** à **08:54**

Bonjour,

Je pense que, dans un premier temps, il faut que tu en parles à ta mère et que vous ayez une conversation à 3 sur ce sujet : ta mère, ton père et toi. Il est possible que ton père ne se soit pas rendu compte des effets de ses gestes sur toi et qu'il cesse toute attitude de ce genre envers toi. Dans ce cas, ton problème sera résolu sans avoir à passer par la case "services sociaux" ou "justice".

En attendant, téléphone au 119, Enfance en danger, ils t'aideront de façon anonyme.

Bonne chance.

Par **camilleclaudel**, le **25/11/2015** à **17:26**

Merci beaucoup Tisuisse

Mais j'ai bien peur de jamais en avoir le courage, parler à mon père..Ça me fait mal au ventre rien que d'y penser.

Mais merci pour tes conseils, vraiment merci.^^